

## LE CONSTAT DES ASSOCIATIONS SUR LA GESTION DES DECHETS MENAGERS EN ILLE ET VILAINE

### ***Un recyclage en augmentation...***

Les collectes sélectives se développent bien. Elles permettent de collecter et de recycler 78 kg/hab/an et ainsi de limiter la consommation de ressources naturelles épuisables. Toutefois, cela ne représente qu'environ 20% de ce que nous jetons à la poubelle (hors déchèterie).

Les plastiques continuent de poser problème tant pour les consommateurs que pour les centres de tri qui se perdent devant la multiplicité des formes et des matières non recyclables.

Les apports en déchèteries augmentent aussi. Ils permettent de collecter 97 kg/hab/an de déchets de matières recyclables (ferrailles, déchets verts, cartons).

☞ **Au final ce sont 175 kg/hab/an qui sont recyclés soit environ 1/3 des déchets ménagers.**

### ***... mais une production de déchets en hausse***

La production totale de déchets continue d'augmenter, de l'ordre de 2% par an, même si la production par habitant semble se stabiliser depuis 2002 à un peu plus de 530 kg/hab.

Sur ces 530 kilos, la poubelle grise représente 265 kg/hab/an auxquels il faut ajouter 92 kg/hab/an des apports en déchèteries qui ne sont pas recyclés (tout venant, gravats, bois, DMS).

☞ **Au final ce sont 357 kg/hab/an soit environ 2/3 des déchets ménagers qui ne sont pas recyclés et doivent être traités.**

### ***... des capacités de traitement « insuffisante » en Ille et Vilaine d'où une exportation des déchets et de nombreux camions sur les routes***

En pratique, ces 357 kg/hab/an sont :

- **soit incinérés** (environ 205 Kg/hab/an soit 197 000 tonnes) tels quels dans une usine d'incinération avec :
  - des résidus solides de l'ordre de 20%, les mâchefers, qui seront, après maturation, soit enfouis en CSDU2 soit recyclés dans la construction de routes et autres travaux publics
  - des résidus toxiques de l'ordre de 5%, les refioms, qui seront enfouis en CSDU1
- **soit enfouis** (environ 150 kg/hab/an soit 147 000 tonnes) dans un centre d'enfouissement de déchets ultimes à la condition que la partie fermentescible (les épluchures de légumes, les déchets végétaux..) ait été extraite. En réalité, 4 syndicats de traitement de déchets enfouissent leurs déchets sans avoir extrait la partie fermentescible.

☞ **La production d'ordures ménagères résiduelles est telle que les sites de traitement présents en Ille et Vilaine ne suffisent pas. Près de 52% (quasi 100% pour les déchets enfouis / 39% pour les déchets incinérés) des déchets ménagers produits en Ille et Vilaine sont traités à l'extérieur du département.**

☞ **Ainsi les déchets du secteur de Redon parcourent 175 km pour être enfouis dans le Nord Mayenne !**

### ***...des coûts à la hausse***

L'augmentation des coûts de gestion des déchets ménagers est surtout due à l'augmentation des coûts de traitement (incinération, enfouissement), notamment en raison des mises aux normes (traitement des fumées...).

### ***... des projets de centres d'enfouissement mais sans concertation***

Malgré l'inscription au plan départemental de la mise en place au cours de l'année 2004 « d'une instance chargée de réfléchir et de faire des propositions sur l'ouverture des centres de stockage », rien n'a été fait par les services de l'État sur ce point.

Du coup, des projets de centre d'enfouissement naissent (Point Clos à Gaël, Mezières sur Couenon) sans vision globale, à l'échelle du département, des gisements, des moyens à mettre en œuvre et des sites susceptibles d'accueillir les déchets ultimes des ménages.

☞ **Le manque d'instance de pilotage de ces projets entraînent une opposition forte des populations riveraines.**

### ***... des Commissions locales d'information et de surveillance (CLIS) en sommeil***

Il est constaté unanimement par les associations, un déficit de fonctionnement de la majorité des Clis depuis 2003 : absence de réunions, absence d'informations communiquées par l'exploitant et ou le maître d'ouvrage, règlement intérieur de fonctionnement différent d'une Clis à l'autre.

☞ **Le déficit de fonctionnement des Clis empêche les citoyens d'exercer leur droit d'information et de surveillance sur le fonctionnement des unités de traitement des déchets ménagers.**

### ***Au final une absence de pilotage efficace de la gestion des déchets en Ille et Vilaine***

Si la réduction des déchets a été bien inscrite dans le plan, avec un certain nombre d'actions à entreprendre, l'absence de suivi ne permet pas de savoir ce qui est réalisé sur le terrain et de connaître l'implication des acteurs concernés.

Depuis 2 ans, l'État n'anime plus le plan départemental de gestion des déchets ménagers (les groupes de travail ne se réunissent plus). Le Conseil général d'Ille et Vilaine qui a repris le flambeau depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006 n'a pas mis, pour l'instant, de moyen dans ce sens.

☞ **Cette situation ne concourt donc pas à respecter les engagements inscrits dans le Plan pour améliorer la gestion des déchets et réduire les tonnages produits.**

**Réflexion menée dans le cadre du groupe de travail « Déchets » animé par la Mce.**

#### **Maison de la consommation et de l'environnement**

48 bd Magenta - 35000 Rennes

tél : 02 99 30 35 50

[www.mce-info.org/dechets.php](http://www.mce-info.org/dechets.php)

contact : Mikael Laurent

